

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2024

DELIBERATION 2024-12-88

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – COMITE DE JUMELAGE

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à quatorze heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2024

Date d'affichage : 12 décembre 2024

En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 27

Étaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Yannick CADIOU, Maire Françoise VOXEUR, Claude SEGALLEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT JAL et Jean-Yves CAM conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Morgane LOAEC à Ingrid MORVAN
Aurélié MESLET à Anne DELAROCHE
Simon DE MEYER à Monique BRONEC
Catherine GUYADER à Claire LE ROY

Elus absents car concernés par l'affaire :

Mesdames et Messieurs Joël TRANVOUEZ, Céline SENECHAL, Catherine ANDRIEUX, Eliane PICART, Pierre BODART et Emmanuel MORUCCI.

Madame Danièle LE CALVEZ a été nommée secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – COMITE DE JUMELAGE

Il est proposé au Conseil municipal de verser à l'association du Comité de jumelage, la somme de 545.58 € correspondant aux frais de transport de deux membres de la délégation guipavasienne pour la commémoration du 50ème anniversaire de l'union des communes de Barsbüttel, Stelau, Stenwarde et Willinghussen, sous réserve de la production de justificatifs.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, décide :

- D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 545.58€ au comité de jumelage.

Avis des commissions :

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 19 DECEMBRE 2024

Le Maire,
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,
Danièle LE CALVEZ

